

La Chaussée d'Ivry

vous informe



JUIN

2023

N° 2

Chères Chausséennes, chers Chausséens

En ce début d'été, les températures déjà élevées laissent présager une saison estivale caniculaire. Aussi je me permets de vous rappeler quelques précautions à prendre pour vous et vos proches : pensez à vous hydrater, surveillez les personnes fragiles de votre entourage et évitez de vous exposer au soleil entre 12h et 16h. De même, concernant, l'eau, depuis quelques semaines, la situation des cours d'eau est préoccupante et des mesures de restrictions ont été fixées par arrêté préfectoral. Pour le bien de tous, je vous invite à en prendre connaissance sur la page Panneau Pocket ou le Facebook de la commune.

Comme vous avez pu le constater, notre commune a fait l'objet d'une occupation massive des espaces verts situés entre la Vesgre et le terrain de foot. Des mesures réglementaires ont été prises pour limiter au maximum cette occupation illicite et retrouver le plus rapidement la quiétude des lieux.

Concernant les projets et les travaux :

- La démolition de la SCAEL a été réalisée avant l'été, laissant un vaste espace qui sera rapidement occupé par l'agrandissement du parking.
- Dans ce même secteur un autre projet est également en cours d'élaboration pour aménager l'espace vert situé entre la Vesgre et le stade.
- Quant à la résidence sénioriale, située derrière la mairie, la préparation du terrain, récemment réalisée, permettra de recevoir prochainement les premières fondations.

En été, période de repos et de vacances, chacun vit à un rythme différent et profite pleinement de son extérieur, des soirées entre amis... Des moments de détente nécessaires pendant lesquels il ne faut pas pour autant oublier les règles de vie et d'entente entre voisins, règles que nous vous rappelons dans ce flash info.

Enfin, je terminerai cet édit, en vous conviant à notre traditionnelle fête du 14 juillet qui se déroulera à la salle des fêtes autour d'un repas convivial et champêtre et animé par l'indétrônable Stéphane Cleret !

Mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le Maire, Francis PECQUENARD

ZOOM SUR

La vie de la commune

Quelques rappels

Les arbres de nos jardins

Restriction d'eau

Bientôt les vacances

Jeux et Loisirs

Le coin des enfants

Horaires de la mairie
Du 03/07 au 30/08

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h
Mardi de 16h à 18h
Vendredi de 16h à 18h

Mairie de La Chaussée d'Ivry
Place de la mairie
28260 LA CHAUSSEE D'IVRY
Tél : 02.37.64.54.03
Mail : mairie@la-chaussee-ivry.fr



La vie de la commune

Inscription transport scolaire



Depuis plusieurs années, l'inscription au transport scolaire se fait depuis la plateforme Linéad (<https://www.linead.fr>).

Les demandes d'abonnement ou réabonnement doivent obligatoirement être réalisées entre le 15 juin et le 31 juillet 2023. Passée cette date, une majoration (tarif en vigueur) sera appliquée pour chaque élève.

La cantine scolaire

Le formulaire de réinscription a été distribué dans les classes des écoles d'Oulins et La Chaussée d'Ivry, vous devez impérativement le retourner à la mairie de La Chaussée d'Ivry ou par mail : sirp@la-chaussee-ivry.fr.

Si vous n'avez pas reçu ce formulaire vous pouvez contacter Mme VILLARD au 02.37.64.55.73.



Les membres du SIRP ont décidé de ne pas augmenter le prix de la cantine en revanche, suite aux augmentations annoncées en septembre, il a été décidé de supprimer une composante (entrée ou laitage) en alternance un jour sur deux, tout en veillant à respecter l'équilibre et les quantités alimentaires nécessaires aux besoins des enfants.

Nos manifestations

Repas du 1^{er} mai

Le repas du 1^{er} mai s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour d'un barbecue, auquel ont participé 65 convives.

La Cérémonie du 8 Mai

La cérémonie s'est déroulée sur le parvis de l'église sous la direction de Jean Fouquet conseiller municipal et la participation d'enfants venus lire le texte proposé par la fédération des anciens combattants. Un joli moment auquel ont participé une cinquantaine de nos concitoyens.

Mais pourquoi ce 8 mai est-il un jour férié ?

Pour vous répondre voici une petite rétrospective historique :

Les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, Le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, Le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.



Randonnée du 10 juin

Pour cette 1ère édition, la randonnée de Printemps a rassemblé une quarantaine de randonneurs.

Sous un soleil de plomb, exceptionnel en cette saison, nos marcheurs du jour ont pu emprunter notre chemin pédestre, le tracé du « Cheval Blanc », sur environ 7 km.



Notre parcours nous a fait traverser plusieurs panoramas depuis les hauts plateaux des Gâtines Rouges et de Flacourt, pour nous offrir une vue sur les champs de blé, les coquelicots, le golf et surtout notre belle commune de la Chaussée d'Ivry.

Après l'effort, un moment convivial a été partagé autour d'une collation, qui en fin de parcours a été très appréciée.



Merci à tous les participants, aux bénévoles et aux membres du conseil municipal présents, pour cette organisation.

Rdv en octobre pour notre prochaine randonnée d'Automne.

Nos prochaines manifestations

14 juillet

En ce début d'été, la commission animations, vous propose son habituel repas républicain le 14 juillet à 12h00.

Au programme de cette journée : un buffet champêtre ainsi qu'une animation assurée par notre très cher animateur, le fort apprécié : Stéphane CLERET !

Comme à l'accoutumée ce repas est offert par la municipalité aux Chausséens et Chausséennes.

La journée campagne propre

Le 23 septembre 2023, nous vous proposerons une matinée de ramassage des déchets sur notre commune. Pour les personnes qui ne connaissent pas encore le principe : l'idée est de se balader sur la commune en petits groupes et de ramasser ensemble les déchets.

Cette activité encadrée est ouverte aux petits, aux grands, aux familles avec comme mot d'ordre « convivialité et partage ». L'information vous sera communiquée par flyers, affiches ainsi que via l'application Panneau Pocket.

Nos commerçants

Depuis quelques semaines, vous n'êtes pas sans avoir aperçu une jolie roulotte bleue le jeudi soir sur la place de l'église. Fabrice vous y attend pour vous proposer de découvrir une cuisine d'Europe, d'Afrique, d'Asie. Les produits utilisés sont frais, de saison et locaux.

Le menu est affiché sur la page Facebook en début de semaine, ce qui vous laisse le temps de commander avant le jeudi.

N'hésitez pas à vous laisser tenter par les délicieuses saveurs de ses plats !



Tél : 06 72 87 74 25

Mail : gael@laroulottequimijote.fr

Facebook : La Roulotte qui Mijote



Les écoles du regroupement pédagogique Oulins-La Chaussée d'Ivry

L'année scolaire 2022-2023 s'achève. Les enfants ont bien travaillé et méritent de belles vacances d'été. Mais laissons la parole aux directrices des écoles

L'année scolaire 2022-2023 s'achève pour les 106 élèves de l'école d'Oulins.

Comme chaque année, beaucoup de travail des enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CP enrichi par des projets tout au long de l'année.

Ainsi, les élèves ont pu participer à :

- la semaine des langues,
- une sortie au cinéma et un petit bal à Rouvres,
- un projet papillons pour les PS, un projet coccinelles pour les MS, un projet escargots pour les GS et un projet phasmes pour les CP, ainsi que des plantations dans les classes,
- un spectacle de danse sur le thème de l'année « voyage dans le temps » offert aux parents en juin qui a été suivi d'une kermesse,
- une promenade à l'étang d'Oulins et une grande sortie à l'espace Rambouillet avec spectacle de rapaces, balade en petit train et rencontre d'animaux.

Bravo pour cette belle année à tous les élèves de l'école.

L'équipe enseignante souhaite de belles vacances bien méritées à l'ensemble des enfants.



La fin d'année arrive à grands pas et avec elle, les réjouissances. En effet ce vendredi 16 juin, les parents, les représentants des mairies, l'équipe périscolaire et de la cantine ont pu profiter du spectacle donné par les élèves. La chorale a été l'occasion d'un moment convivial partagé par tous. L'équipe enseignante remercie particulièrement Elodie et Emilie pour leur implication dans les costumes et les décors.



(Décors d'Emilie et Elodie du périscolaire)

Cette fin d'année est également sportive avec une sortie randonnée et une sortie vélo de 30 km. Les élèves iront visiter le mardi 27 juin, le zoo refuge de la Tanière pour leur sortie de fin d'année auquel un don de 260 euros sera fait cette occasion.

Pleins de projets notamment sur les thèmes du cirque et de la mythologie sont en étude pour l'année 2023/2024 avec une équipe enseignante qui reste stable pour l'année prochaine.

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie, le périscolaire, le personnel de cantine et les parents d'élèves sans qui tous les projets ne pourraient être menés à bien.

L'APELICIO a organisé sa kermesse.

Les enfants étaient heureux de profiter de ce moment sur l'espace vert de la salle des fêtes pour partager pleins d'activités, autour d'une dizaine de stands installés pour le plus grand bonheur des enfants.



A la bibliothèque : les mois de mai et juin ont été riches en animations

- Atelier Zen art
- Les bébés lecteurs
- L'heure du conte
- Atelier d'écriture sur le thème des portes
- Rencontres autour de votre livre préféré
- Kamishibai et rituel du thé japonais
- Atelier bricolage pour la fête des parents



Nous avons plein de projets pour le 3ème trimestre :

- ❖ Accueil des classes de l'école primaire, ainsi que la garderie périscolaire
- ❖ Ateliers d'automne et de rentrée scolaire
- ❖ Concours de dictée
- ❖ Échange de trucs et astuces
- ❖ En octobre différentes activités sur le thème "le mois du Japon"
- ❖ Animation Halloween
- ❖ Vente de livres
- ❖ Ateliers d'écriture
- ❖ Soirées jeux de société
- ❖ Décoration de Noël



Nous vous attendons nombreux pour toutes ces découvertes.

Nos coordonnées :

Tel : 02.37.48.23.23

Facebook : bibliothèque La Chaussée d'Ivry

Mail : bibliothequelachausseedivry@orange.fr

Panneau Pocket : Bibliothèque - La Chaussée d'Ivry



Afin de mieux connaître vos attentes, nous avons rédigé un questionnaire-sondage joint en annexe à retourner à la Mairie ou à la bibliothèque. Si vous souhaitez le remplir par voie électronique, voici le lien par QR CODE



SCAN ME

Occupation illicite d'un terrain communal

Le terrain situé entre la Vesgre et le stade de foot a fait l'objet d'une occupation illicite par les gens du voyage avec plus de 150 caravanes ayant investi les lieux en dépit des aménagements récemment installés (pierres et monticules de gravats) pour protéger le site.

Sachez que ce type d'occupation reste particulièrement difficile à gérer pour les communes. En effet, faute d'emplacements adéquats, le stationnement sauvage des gens du voyage est souvent la règle et les communes restent vulnérables face à celui-ci. Cependant, une loi spécifique a été votée en 2000 pour pallier ces difficultés.



Cette loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a un double objectif :

- d'une part assurer la libre circulation des biens et des personnes et répondre à l'aspiration des gens du voyage itinérants à séjourner dans des lieux d'accueil dans des conditions décentes,
- d'autre part, répondre au souci légitime des élus locaux d'éviter des stationnements illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Ainsi, dès cette arrivée massive portant atteinte à la sécurité, la salubrité et l'ordre public sur notre commune, des mesures de réglementation ont été immédiatement mises en place. La Sous-Préfecture a été alertée et le Maire et des agents de la gendarmerie se sont rendus sur place pour engager une médiation avec le responsable du groupe. Cette médiation ayant échoué, des policiers ont été mis en faction afin d'effectuer des contrôles réguliers aux abords du site. Parallèlement, la commune a saisi le tribunal administratif par référé pour obtenir une date légale de départ des gens du voyage de notre commune. Cette date a été notifiée par les forces de l'ordre au responsable du groupe sous peine d'expulsion forcée.

Un projet d'aménagement de cet espace est actuellement en cours, qui nous l'espérons règlera définitivement ce type d'occupation illicite.

Quelques rappels pour passer un bel été sur la commune

C'est l'été profitons de sortir, recevoir, jardiner mais en respectant certaines règles de vie collectives !

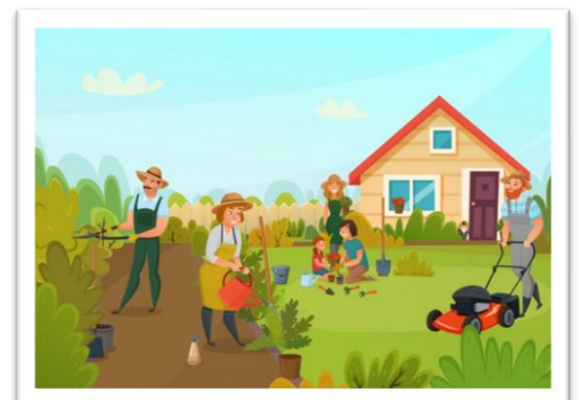
Nous avons constaté à de nombreuses reprises des troubles de voisinage liés au bruit. Le bruit provoque une gêne et un stress qui perturbent l'organisme, humain et animal. Chez l'homme, cela peut entraîner des problèmes d'irritabilité, d'insomnie et de dépression. Quant aux animaux, ils ont tendance à fuir, s'ils le peuvent, les zones bruyantes. Quand le niveau sonore est trop élevé, le bruit peut provoquer des dommages physiologiques avec une perte temporaire, voire permanente, de l'audition.



Pour rappel, à partir de 22h00 le bruit doit être limité sous peine d'être considéré comme du tapage nocturne. Le tapage nocturne est puni en vertu de l'article R623-2 du code pénal, par une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. De même, les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Enfin rappelons, que les bruits de voisinage tels que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques » ne peuvent être utilisés que comme suit :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Recommandation en cas de forte chaleur

La canicule est susceptible d'entraîner des répercussions graves sur la santé, en particulier chez les nourrissons et les personnes âgées, plus exposées aux risques de déshydratation et de coups de chaleurs. Pour limiter les risques, suivez ces conseils pratiques :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Munissez-vous toujours d'une bouteille d'eau lors de vos déplacements. Proposez régulièrement, même en l'absence de demande, des boissons fraîches aux jeunes enfants et aux personnes âgées en plus de leur régime alimentaire normal. Si besoin aidez-les à boire ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir) ;
- Ne laissez jamais, même quelques instants, des enfants ou des personnes fragiles seuls dans une voiture ou dans un espace mal ventilé ;
- Poursuivez vos traitements en cours et consultez impérativement un médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît.



INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels ou climatiques (par exemple : canicule), ce registre nous permet de vous apporter les conseils et l'assistance dont vous pourriez avoir besoin. Merci de compléter la fiche ci-dessous et de nous la retourner au secrétariat de la mairie.

REGISTRE PERSONNES VULNERABLES

Coupon à retourner en mairie dès que possible

Nom et Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Je vis seul(e)

Je vis en couple

Je souhaite être inscrit sur le registre

Oui

Non

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom

Lien Téléphone

Date et signature

Les arbres de nos jardins

Abattre un arbre, oui si c'est nécessaire mais c'est une question qui doit être mûrement réfléchi.

Pourquoi ? Parce qu'un arbre :

- 🌿 absorbe le CO2 "problématique" pour produire de l'O2 "vital" et stocker du carbone,
- 🌿 remplit les nappes phréatiques avec ses racines verticales servant de guide,
- 🌿 reflète et absorbe une partie des rayonnements solaires,
- 🌿 maintient une fraîcheur locale et contribue à la création des nuages avec le phénomène d'évapotranspiration : la pluie tombe du sol !
- 🌿 produit des feuilles : de la nourriture pour les sols et pour lui-même, ses racines horizontales servant à récupérer les nutriments,
- 🌿 donne du sucre au mycélium en échange de nutriments,
- 🌿 absorbe les polluants gazeux par les stomates,
- 🌿 fournit habitat et nourriture aux oiseaux, insectes et rongeurs,
- 🌿 peut servir de barrière sonore et visuelle,
- 🌿 fait de l'ombre même à celui qui l'abat...

Si on résume, en plus de capter du CO2 un arbre produit :

- ❄️ du froid !
- 💧 de l'eau !
- 🌬️ de l'oxygène !

C'est fou non ?!



Plantation des arbres et des haies

Avoir un jardin avec des arbres, a fortiori en zone urbaine, est un plaisir et un privilège. Mais avec ce privilège incombent un certain nombre de devoirs.

La **réglementation locale et nationale** encadre parfois assez strictement tout ce qui est relatif à l'**élagage des arbres et arbustes**.

Si vous avez toute liberté de profiter de votre jardin et de l'aménager comme bon vous semble (plus ou moins), vous avez en revanche l'**obligation d'élaguer** pour que vos **arbres ne soient pas source de nuisance**.

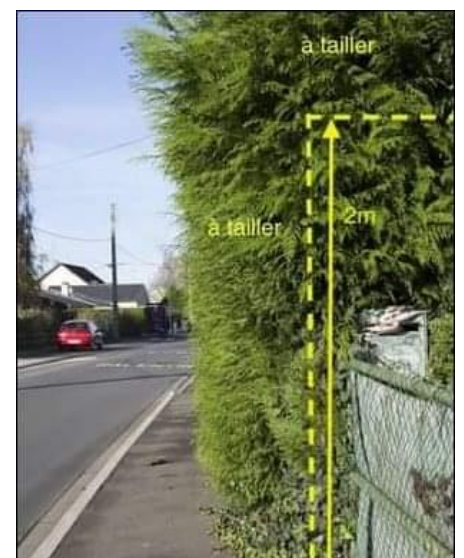
En cas d'accident (branche qui tomberait sur une construction du voisin ou sur un passant sur la voie publique), vous êtes responsable de la **taille de haie mitoyenne de votre côté**.

On ne peut pas planter n'importe quel type d'arbre n'importe où, vous devez respecter la **limite de propriété** et les **distances de plantation** minimales à respecter.

- **Les végétaux <2 mètres** doivent être plantés à un **minimum de 50 cm des limites de propriété**
- **Les végétaux >2 mètres** doivent être plantés à un **minimum de 2 mètres des limites de propriété**
- **Si la séparation entre voisins est matérialisée par un mur mitoyen** ou un mur vous appartenant, **aucune distance minimale n'est requise**.

Dernier rappel

Les plantations qui se trouvent en limite de voirie doivent être entretenues régulièrement, en effet l'empiètement peut créer un danger pour la sécurité routière et ne garantit pas la sûreté et la commodité des piétons



Restriction temporaire des usages de l'eau



L'arrêté N°DDT-SGREB—2023-192, de la préfecture d'Eure-et-Loir définit les mesures de restriction temporaire des usages de l'eau et ce jusqu'à nouvel ordre.

Sur le territoire du SBV4R, les rivières **de la Vesgre et de la Blaise sont classées en alerte maximale de crise**, l'Eure est classée en **alerte renforcée**.

La commune de La Chaussée d'Ivry est classée en **alerte renforcée**.



Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Usages domestiques



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 20h



Interdiction d'arroser les espaces verts.
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser Les pelouses et les Massifs fleuris



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Tout contrevenant aux dispositions de l'arrêté sécheresse sera puni par une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe.

Faire obstacle aux fonctions exercées par les fonctionnaires et agents habilités à exercer des missions de contrôle administratif ou de recherche / constatation des infractions sera puni de 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Pour plus de précision l'arrêté est disponible sur le site internet de la commune ou via le QR code ci-dessus.

Bientôt les vacances !

Nous les attendons depuis des mois et ça y est nous y sommes, les vacances pointent le bout de leur nez ! Plus que quelques jours à tenir pour certains, quelques semaines pour d'autres avant le grand départ. Alors, comment préparer au mieux son départ, afin de partir en vacances l'esprit tranquille ? Pour éviter ce genre de tracas, voici quelques conseils pour partir en voyage l'esprit tranquille.

Rangez votre chez-vous pour un retour plus doux

Avant de partir en vacances, vous devriez faire un peu de rangement. Nettoyer et ranger le linge, faire la vaisselle, passer l'aspirateur, vider le frigo... des tâches qui vous permettront de partir l'esprit tranquille, vous assurant une maison propre et accueillante lorsque vous reviendrez.

Préparez votre valise/sac avec une check-list

Préparez votre sac en fonction de votre destination et de la durée de votre séjour. Avez-vous besoin d'un adaptateur électrique ? Avez-vous des traitements médicaux réguliers à emporter ?

Demandez à vos voisins ou votre entourage de venir régulièrement

Durant votre voyage, vous pouvez demander à des proches ou à de la famille de passer fréquemment pour ramasser le courrier et vérifier qu'aucun incident n'est survenu à votre maison. Vous verrez, vous aurez l'esprit plus tranquille !

Installez une alarme

Durant l'été, les maisons ou les appartements deviennent des cibles privilégiées pour les cambrioleurs. Afin de les dissuader, il est bon de prévoir l'installation d'un système d'alarme pour votre habitation, qui est relié à une centrale spécialisée et à la police.

Mettez vos papiers et objets précieux en sécurité dans un coffre-fort

Pour protéger vos papiers importants (pièce d'identité, diplômes, titres de propriété, argent...) et/ou vos objets de valeur (bijoux, ordinateur, œuvres d'art...), n'hésitez pas à les déposer dans un coffre-fort sécurisé à la banque ou à votre domicile.

Faites réviser votre voiture

Si vous partez en vacances avec votre propre véhicule, un passage chez le garagiste s'impose. Un contrôle technique ne sera pas de trop avant de parcourir de nombreux kilomètres, sans connaître les tarifs des réparations sur votre lieu de destination. Ne tardez pas, car les rendez-vous peuvent être vite pris d'assaut à l'approche de l'été.

Pensez à l'assurance

Soyez sûr d'une chose, vous ne pourrez pas maîtriser tous les imprévus. Pour ne pas vous retrouver dépourvu, pensez à vérifier les assurances dont vous bénéficiez avant le départ. Elles pourront vous être d'un grand secours en cas de problème de santé, ou d'avion ou train perturbé.

La majorité des cartes bancaires vous assurent une protection dans vos déplacements. De la valise perdue à l'aéroport aux frais d'hôpitaux à l'étranger, les garanties peuvent être plus ou moins étendues. Renseignez-vous directement auprès de votre banque pour connaître l'étendue de la couverture.

Prévoyez une garde d'animaux

Pour la garde de vos animaux de compagnie, plusieurs solutions existent, en fonction de votre situation et de vos besoins. Vous pouvez ainsi faire appel à un particulier qui passera à votre domicile nourrir votre animal, ou accueillera votre animal à son domicile. Mais vous pouvez aussi choisir de le confier à une garderie spécialisée pendant la durée de votre séjour.

Évitez les cambriolages

Si l'éventualité d'un cambriolage vous tracasse pendant vos vacances, sachez que la gendarmerie peut effectuer une patrouille près de votre domicile. Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) !

L'Opération Tranquillité Vacances, c'est quoi ?

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes et les policiers veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir [le formulaire disponible en ligne](#), l'imprimer et le déposer à la brigade de gendarmerie avant votre départ, ou le remplir directement sur place.

Rassemblez les documents importants pour éviter les mauvaises surprises

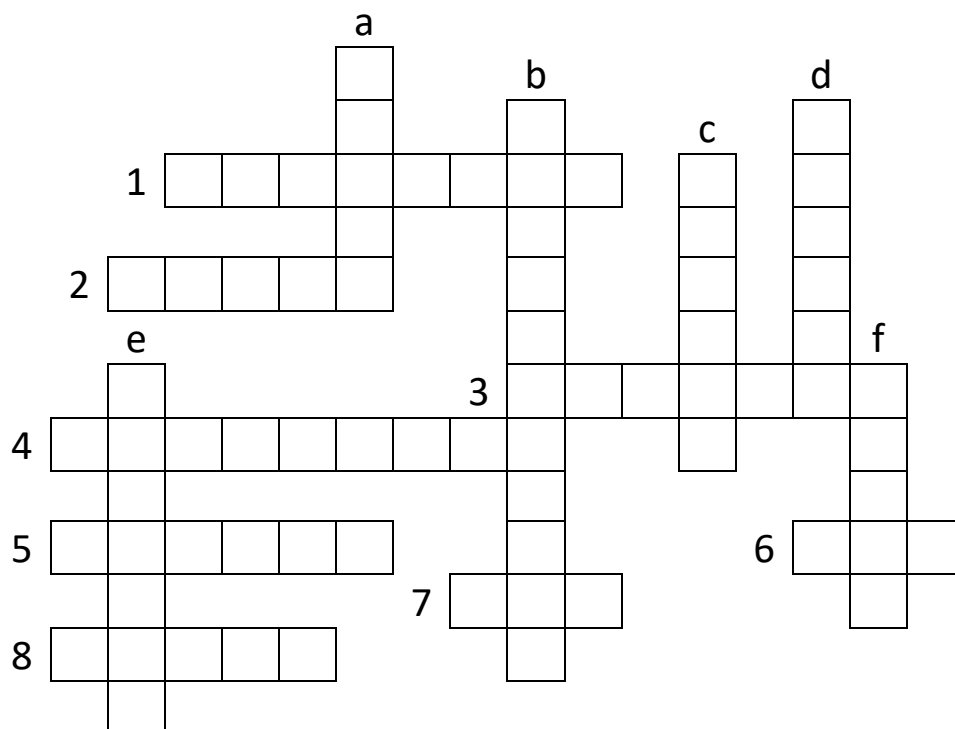
Passeport, visa, permis de conduire, assurances, papiers de vos enfants... parcourez rapidement et regroupez tous les documents importants pour le voyage dans un même endroit et à l'avance. Il n'y a rien de pire que de découvrir que son passeport est périmé quelques jours avant la date du départ !

Profitez de votre été pour dé-con-nec-ter !

Ces vacances, vous les avez attendues toute l'année, profitez-en ! Reposez-vous, rechargez les batteries et revenez l'esprit léger

Jeux - Loisirs

Une erreur s'est glissée dans la grille du précédent numéro, merci de bien vouloir nous en excuser.



Thème : l'été

Horizontalement

- 1) Moments très attendus
- 2) On peut en faire des châteaux
- 3) Aller voir
- 4) Douce oisiveté
- 5) Bagage à emporter
- 6) Chapeau d'été
- 7) Vaste étendue d'eau salée
- 8) On les porte aux pieds l'été

Verticalement

- a) Bord de mer
- b) Explorations des lieux inconnus
- c) Astre qui donne lumière et chaleur
- d) On peut la faire à pied ou à vélo
- e) Grande ombrelle
- f) Arrêt des activités

Le coin des enfants



Tout comme toi, Lili et Fil partent en vacances pour l'été, on te propose de les emmener un peu avec toi et de les faire voyager. Que tu partes un jour, une semaine ou plus, loin, près de chez toi, aucune importance, le tout est de faire voyager Lili et Fil !

Comment procéder : découpe la dernière page du flash info avec la photo de Lili et de Fil puis emmène cette page en vacances avec toi et pense à faire une petite photo depuis ton lieu de vacances avec la photo de Lili et de Fil.

Tu peux nous la transmettre par mail à l'adresse suivante :

mairie@la-chaussee-ivry.fr

Une petite récompense sera offerte aux 4 plus belles photos.



L'AGENDA

JUILLET

5	Les bébés lecteurs à la Bibliothèque de 10h à 12h
12	L'heure du conte à la Bibliothèque de 10h à 11h
14	Fête Nationale à la salle des fêtes
29	L'heure du conte à la Bibliothèque

SEPTEMBRE

6	Les bébés lecteurs à la Bibliothèque de 10h à 12h
13	L'heure du conte à la Bibliothèque de 10h à 11h
23	Campagne propre
30	L'heure du conte à la Bibliothèque



AMH/9